

Activité agricole	n°	Nature de la pollution générée	Type de polluants	Facteurs régissant l'émission et le transfert vers le milieu naturel	Evaluation du risque sur le BV du Giffre Eléments disponibles
FABRICATION FROMAGERIE FERMIERE 1 186 000 l lait/an	4	Les effluents de fromagerie : - le lactosérum (ou petit lait) : sous produit de la fabrication - les eaux blanches : eaux de lavage du matériel + salle de fabrication (eaux, lessives, résidus de lait, lactosérum, caillé) - saumures éventuellement	Matières organiques (MO), MES, Produits de lavage (PO4...) Chlorures, MES, MO	Récupération ou non du petit lait et des eaux blanches + moyens de traitement existants ou non.	Récupération ou non du petit lait et des eaux blanches + moyens de traitement existant ou non.
FABRICATION DE FROMAGES A LA FRUITIERE 2 fruitières : Mieussy et Samoëns ont la capacité de traiter 2 et 12 millions de litres de lait/an (8 111 000 l de lait/an produit sur le BV et envoyé en Coop)	5	Idem 4	Idem 4	Idem 4	Samoëns : pré-traitement des effluents puis STEP intercommunale. Petit lait repris par une entreprise. Mieussy : pré-traitement des effluents et rejet au milieu naturel en attendant le raccordement au réseau.

Activité agricole	n°	Nature de la pollution générée	Type de polluants	Facteurs régissant l'émission et le transfert vers le milieu naturel	Evaluation du risque sur le BV du Giffre Eléments disponibles
SURFACE AGRICOLE EN HERBE – PRAIRIES 3344 ha	6	Epanchages des effluents d'élevage. Exportation des fertilisants non utilisés par les plantes. Pollutions accidentelles	N, P, bactério	Surface disponible par exploitation pour épandre le volume produit Pente des parcelles utilisées et nature des sols. Drainage Matériel utilisé et réglage Période d'épandage (sur sols nus ou en période de fort lessivage augmente le risque de transfert) Prise en compte de la valeur fertilisante des déjections Epanchage à proximité des cours d'eau	Plan d'épandages Cahiers d'épandages Au vu du contexte topographique nombreuses parcelles pentues → quelques parcelles souvent sollicitées Deux périodes principales d'épandage : printemps et automne Occasionnellement l'été entre deux coupes pour les prairies fauchées L'hiver quand la capacité de stockage est atteinte
	6 bis	Epanchage des boues de station d'épuration (cas des pistes de ski)	N, P, Bactério, métaux		
SURFACE AGRICOLE EN CEREALES 24 ha surtout du maïs	7	Amendement des sols : apport d'engrais chimiques ou organiques. Exportation de la part non consommée par les plantes. Exportation des particules et produits associés lors des situations érosives	N, P, K, MES Dans le cas des boues de station d'épuration épanchée en agriculture : enrichissement des sols en métaux	Dose d'intrants – raisonnement de la fertilisation ou non Réglage du matériel Sol nu ou couverture végétale au moment de l'épandage Voir chapitre 5.1.2 pollution diffuse	§ 5.1.2
	8	Traitements phytosanitaires appliqués aux cultures et fonction du type de culture	Principalement herbicides Voir détail dans le tableau en Annexe 2	Voir chapitre 5.1.2 pollution diffuse	§ 5.1.2
	9	Stockage et manipulation des phytosanitaires et engrais		Erreur de manipulation pouvant générer des pollutions ponctuelles	Pas de données

Activité agricole	n°	Nature de la pollution générée	Type de polluants	Facteurs régissant l'émission et le transfert vers le milieu naturel	Evaluation du risque sur le BV du Giffre Eléments disponibles
PRODUCTIONS SPECIALISEES : VIGNE (Mieussy et Marignier) 3 exploitations dont 2 ont leurs vignes sur le coteau d'Ayse. 1 ha de vignes sur le BV à Mieussy*	10	Rejets liés à la période de vendange, de pressage des raisins, de lavage du matériel, aux étapes de vinification	Matières organiques (DBO5, DCO), MES	Existence ou non d'un traitement ou d'un pré traitement, ou rejet au réseau communal	Pas d'info pour toutes les exploitations. L'une d'elles rejette dans une ancienne fosse à lisier. Pas de gestion particulière.
	11	Traitements phytosanitaires des vignes	1 fongicide systémique. X4/an 1 fongicide à base de cuivre. X1 /an	Erosion des sols Pente Zones tampons	Vignes enherbées entre les rangs : limitation de l'emploi de désherbant, limitation de l'érosion
	12	Stockage et manipulation des phytosanitaires	1 herbicide au pied des ceps Rq : pas d'engrais chimiques sur le vignoble de Mieussy	Voir chapitre 5.1.2 pollution diffuse	Pas d'enjeu
HORTICULTURE 1 exploitation à Marignier : 0,12 ha de cultures florales sous abris chaud	13	Phytosanitaires Engrais		Erreur de manipulation pouvant générer des pollutions ponctuelles	Culture raisonnée Système d'irrigation par goutte à goutte
ELEVAGES OVINS, CAPRINS, CANINS, ...	15	Déjections animales	MO, N, P	?	

* données fournies par l'exploitant

Sigles utilisés :

MES : Matières en suspension
 N : azote
 P : Phosphore
 DBO5 : demande biologique en oxygène
 DCO : demande chimique en oxygène
 MO : matières organiques
 K : potasse
 PO4 : phosphates
 UGB : unité gros bovins

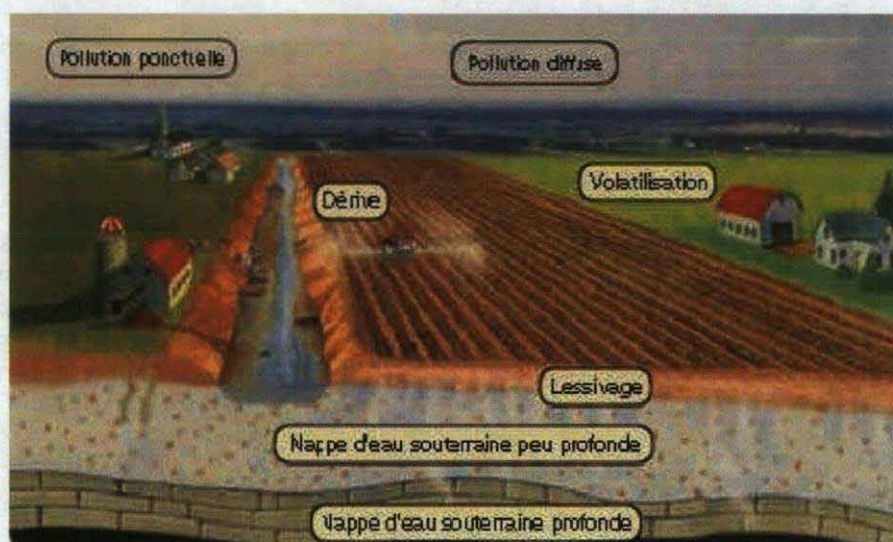
4/4

5.1.2 La pollution diffuse agricole

5.1.2.1 Définitions

La pollution diffuse agricole est mobilisée à la faveur des précipitations, lorsque la pluie tombe sur la terre ou lorsque la neige fond. Elle intéresse tous les types de sols naturels, urbains, industriels et agricoles et tous les produits : terre végétale, bactéries, engrais, pesticides, déjections animales, hydrocarbures, métaux, etc. Cette pollution qui n'est pas due à des rejets ponctuels et identifiables mais à des rejets sur toute la surface d'un territoire et transmise de façon indirecte, par ou à travers le sol, a reçu le nom maladroit de "pollution diffuse" parce que c'est l'opposé d'une venue par un tuyau apportant une pollution directe ou pollution ponctuelle.

Les rejets sont issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations. Cette pollution concerne les produits comme l'azote et le phosphore, les produits phytosanitaires, les produits antibiotiques et les métaux.



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2003) dans Action et engagement pour une agriculture durable

Aux Etats-Unis, selon l'*Environmental Protection Agency* (EPA), la principale menace pour la qualité des eaux provient de la pollution diffuse. Cette menace est prise très au sérieux car elle touche tous les types de plans d'eau (étangs, lac, rivières jusqu'aux estuaires) et des nappes phréatiques. Elle fait l'objet de nombreuses recherches et mesures administratives depuis plusieurs dizaines d'années.

En France, les pollutions diffuses d'origine agricole généralement prises en compte sont liées à l'azote (notamment dans le bassin Loire-Bretagne) et au phosphore (dans les régions où les risques d'eutrophisation des plans d'eau apparaissent). Il y a méconnaissance quasi totale de la pollution diffuse par les produits phytosanitaires et par l'emploi excessif d'antibiotiques.

5.1.2.2 Les facteurs à l'origine de la pollution diffuse

Les facteurs sont nombreux et dépendent des caractéristiques physiques des sols, de la climatologie, des façons culturales.

- Facteurs climatiques

La pluviométrie conditionne la mobilisation des sols agricoles : une pluie importante qui survient juste après l'application d'un produit favorise le ruissellement et l'érosion

- Facteur topographique

Les pentes fortes permettent des temps de transfert d'autant plus courts que la pente est forte.

- Facteur pédologique et géologique

Le temps de transfert d'un produit est conditionné par la nature du sol et de son sous-sol. Un sol profond limite le lessivage. Un sous-sol imperméable limite l'infiltration et favorise le ruissellement. De même dans les secteurs karstiques ou de zones fissurées, les temps de transferts sont très courts vers les eaux souterraines.

- Facteur de l'occupation du sol

La végétation, qui intercepte les pluies et couvre le sol, permet de ralentir les exportations. Ainsi, les terres nues contribuent d'avantage à l'exportation de produits que les prairies.

- Le type de pollution

Les caractéristiques physico-chimiques du polluant doivent être prises en considération. Le phosphore, ayant de grande affinité avec les particules de sol, est soumis à des processus de stockage et de remobilisation. Il sera mobilisé par les processus d'érosion et de ruissellement. Il aura donc un temps de transfert plus long et intéressera essentiellement les eaux superficielles. L'azote sera quant à lui plus facilement mobilisé par le lessivage et le ruissellement. Le processus de dénitrification permet une auto-épuration d'une fraction de l'azote. Concernant les produits phytosanitaires, ils sont très solubles dans l'eau et rejoignent les fossés par les eaux de drainage, ou par ruissellement. Ils ont par conséquent des temps de transfert plus courts que les autres. Selon une étude du Cemagref, les produits hydrophobes semblent les mieux retenus par le fossé. Les produits les moins solubles dans l'eau ont en général une grande capacité à se fixer sur la matière organique, représentée par les débris végétaux. En revanche, le produit le plus soluble n'a montré qu'une faible rétention dans le fossé. Les produits phytosanitaires peuvent être présents dans les nappes d'eau souterraines et les cours d'eau.

- Les pratiques culturales

Les pratiques culturales interviennent dans le mécanisme des pollutions diffuses au travers des apports de produits déposés sur les sols (au niveau de la parcelle : type de produits : fumier ou fumure liquide, quantité, période de dépôt : sol saturé ou enneigé, etc.), des pratiques culturales (cultures selon les lignes de niveau, rotation entre cultures, travail minimum du sol, établissement de bandes herbeuses, le type culture intervenant dans le couvert végétal) et dans l'organisation des parcelles entre elles avec ou sans zones tampons. Les zones susceptibles de tamponner la pollution diffuse agricole présentent les mêmes caractéristiques de fonctionnement. Elles mettent en jeu des phénomènes physiques (sédimentation-décantation), chimiques (précipitation, adsorption, etc.) et biologiques (décomposition, dénitrification, etc.). Ces phénomènes se développent sur de faibles distances et sont de courte durée alors que les phénomènes chimiques et biologiques nécessitent des temps de transfert plus longs.

Il n'existe pas de relation simple entre l'utilisation du sol et la pollution diffuse en raison de la forte variabilité de tous les paramètres. Il n'existe pas de relation entre le flux d'exportation et la taille du bassin versant mais dépend de la combinaison de tous les paramètres. La pollution diffuse au sein des bassins versants quelles que soient leurs dimensions doivent donc tenir compte de l'importance de ces facteurs, de leur localisation géographique et de l'organisation du parcellaire. Les situations les plus érosives qui font appel à des conditions de pentes, de saturation en eau du sol et de conditions hydro-météorologiques correspondent à des exportations les plus importantes. En outre, il semble clair que les transferts diffèrent selon l'élément.

5.1.2.3 Les modalités d'études de la pollution diffuse

Il existe plusieurs échelles d'étude de la pollution diffuse :

- **échelle de la parcelle**

Des bilans à la parcelle sont réalisés de manière à identifier les processus élémentaires à l'origine de ces pollutions diffuses. Des piézomètres et des cases lysimétriques sont mis en place. Les résultats aboutissent à des modèles hydrologiques fins. Les produits entrants sur les sols sont bien identifiés et connus.

- **échelle de l'exploitation agricole**

C'est une approche par bilan. Chaque terme est apprécié par enquêtes et application de ratio et de modèle sur la gestion des parcelles.

- **échelle du petit bassin versant**

Un petit bassin versant regroupe un ensemble de parcelles agricoles. Ces bassins versant sont choisis pour être «représentatifs» d'une occupation des sols. Le terme de bassin versant expérimental représentatif leur est souvent donné « BVER ». Ils sont consacrés aux mesures hydrologiques et hydrochimiques. L'approche par bilan parcellaire reste possible avec des mesures de flux d'eau et de polluants à l'exutoire, des bilans d'exportation, des cartes de pressions polluantes à la parcelle, des réalisations d'enquête. Ce type d'étude nécessite un grand nombre de données sur plusieurs années pour tenir compte des effets de l'évolution des pratiques agricoles.

- **échelle du grand bassin versant**

Cette approche par grand bassin versant utilise les données statistiques et de télédétection en délimitant de zones homogènes, par une identification et une classification des zones à risques et des activités polluantes.

5.1.2.4 Cas particulier du Giffre

Le bassin versant du Giffre d'une dimension de 450 km² est assimilé à un grand bassin versant.

5.1.2.4.1 Observations de terrain

Le parcours de terrain, photos aériennes et autres données ont permis d'affiner les données statistiques du RGA. Les principaux éléments sont les suivants :

- Les pentes du bassin versant sont occupées par des prairies. Les alpages constituent plus de la moitié de la surface en herbe occupent les zones d'altitude qu'elles soient pentues ou non.

- Certaines pentes appartiennent aux domaines skiables (les Gets, Verchaix, Samoëns) et sont entretenues en prairies pâturées
- Les parcelles cultivées sont dans des zones de faibles à très faibles pentes. Elles sont situées essentiellement dans la plaine du Giffre et certains secteurs de moyenne altitude sur les communes

Dans le détail les parcelles labourées ont été repérées :

- ❖ Sur les cônes de déjection sur les territoires de La Tour, Taninges et de Marignier. Les parcelles sont souvent mêlées à des zones urbanisées à faible densité. Elles ne semblent pas avoir de contact direct avec le réseau hydrographique superficiel.
- ❖ Dans la plaine alluviale du Giffre où les terrains sont plats sur Taninges, Verchaix, Chatillons s/Cluses, Verchaix, Samoëns, Morillon, Rivière-Enverse. Les parcelles sont séparées du Giffre par la ripisylve.
- ❖ Sur les versants de faibles pentes et à des altitudes inférieures à 750 m, les parcelles cultivées sont très dispersées et restent rares (Onnion où les parcelles sont proches des zones urbanisées et sur le versant exposé au sud de Samoëns). Elles sont le plus souvent contiguës à des prés comme à Megevette, ou limitées par des haies et des bandes herbeuses lorsque que la pente devient plus importante (Onnion, Samoëns)
- ❖ Sur les communes de Sixt et des Gets, aucune parcelle cultivée n'a été vue.
- Sur les pentes, on observe de nombreuses haies parallèles aux courbes de niveaux.
- La qualité des captages d'eau est parfois soumise à des atteintes de qualité par des turbidités élevées et des contaminations bactériologiques. Aucun autre type de pollution n'a été décelé. Ces contaminations sont plus à mettre en relation avec la nature géologique du bassin versant que de l'impact agricole.

5.1.2.4.2 Premières évaluations de l'impact de l'agriculture dans les pollutions diffuses

- L'agriculture dans le bassin versant du Giffre est essentiellement représentée par des surfaces en herbe (prairies de fauche, pâtures, alpages), et représente plus de 99 % de la surface agricole, elle-même ne représentant guère qu'un tiers de l'occupation des sols.
- Les zones de pentes présentant des situations potentielles de forte érosion constituent donc un risque fort vis à vis de la pollution
- Ce risque concerne plus particulièrement les pistes de ski qui sont amendées pour leur entretien, ce qui constitue un risque d'entraînement des produits d'autant plus fort que ces secteurs présentent des pentes fortes et une pluviométrie élevée du fait de l'altitude. La majeure partie des zones de pente est occupée par des pâtures et des alpages, ce qui réduit le risque pour ces parcelles.

- Le lessivage des sols surviendra essentiellement sur les zones de faible pente, dans des secteurs où la perméabilité le permet ou de la présence d'eau à faible profondeur. Ces zones de faibles pentes sont généralement occupées par les cultures. Les cultures sont sur ces secteurs regroupées le long de la plaine du Giffre. Le risque peut être qualifié de moyen à fort sur ces secteurs. A l'échelle du BV, ce risque doit être relativisé car les cultures ne représentent à l'échelle du BV moins d'1% de la surface. Dans les secteurs de formation calcaires avec des karstifications, le lessivage peut être important. Toutefois, ils sont situés en altitude et ne concernent que des zones en herbe.
- Aucun effet de l'agriculture ne peut être attribué sur la qualité des captages d'eau potables. Ces effets ne concerneraient que des contaminations bactériologiques.
- Le parcellaire est généralement limité par des haies ou des bandes herbeuses le long des axes de circulations (routes et chemins), permettant le ralentissement de l'eau et donc des exportations de produits.
- Les exploitations non professionnelles peuvent constituer un risque dans la mesure où ces structures échappent généralement aux différentes aides pour la mise aux normes des bâtiments et d'amélioration de l'exploitation.

5.1.3 La pollution directe ou ponctuelle agricole

5.1.3.1 Les pollutions identifiées et constatées sont peu nombreuses

Afin de mieux cerner s'il y a problème, si oui, où et de quelle nature, accidentel ou chronique, une enquête a été menée auprès :

- Du service chargé des procédures d'infraction à la MISE 74 : recherche des procès verbaux (PV) de pollution d'origine agricole depuis 1992, recherche des simples constats et mises en demeure depuis 2000 ;
- Des brigades locales de gendarmerie ;
- De l'Association Agrée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Faucigny ;
- Du Conseil Supérieur (de la Pêche (CSP), brigade départementale.

Trois événements de type accidentel sont relatés :

1. La fruitière de Mégevette a provoqué une pollution du Risse en 1992 par du lisier à cause d'une fuite de la fosse de stockage de la porcherie.
Aujourd'hui cette fruitière n'est plus en activité : coopérative laitière et porcherie sont fermées.
2. Un écoulement de fumure a pollué le petit lac de Flérier et le ruisseau de la Bézière à Taninges en février 2002 suite à un épandage sur les rives en bordure immédiate du plan d'eau.
3. Un écoulement de fumure en provenance d'une exploitation d'élevage laitier à Samoëns, a entraîné un colmatage du ruisseau des Chenets sur 80 ml au printemps 2003.

Quelques écoulements douteux n'ayant pas fait l'objet de procédure, sont signalés à :

Onnion dans le ruisseau du Varné, affluent rive gauche du Risse ;
Mégevette dans un fossé arrivant au Fillian, affluent rive gauche du Risse ainsi que sur un affluent rive droite.

Ces rejets semblent correspondre à des écoulements en provenance de plates-formes, de débordements de fosses pleines...

Globalement, il ressort de ces entretiens et enquêtes que le bassin versant du Giffre n'est pas caractérisé par des problèmes importants de pollution d'origine agricole en tout cas pour ce qui est direct et visible.

Pour les personnes interrogées, la principale source de pollution de l'eau, vient des rejets domestiques (absence d'assainissement, rejets des stations d'épuration saturées, mauvais fonctionnement du non collectif).

5.1.3.2 Un essai de quantification de la pollution brute produite

Quantité d'intrants estimée en tonnes/an pour le BV du Giffre

Origine pression	N	P	phyto
Elevage (déjections : engrais organique)	280 t	134 t	-
Cultures céréalières (engrais minéraux)	1,5 t	0,5 t	33,6 kg/an de bentazone 7 kg/an de Dicamba
Vignes	0	0	?
TOTAL	281,5 t/an	134,5 t/an	

Origine pression	MO	MES
Fabrication fromagère fermière - 1186000 litres de lait/an		
Lactosérum (1)	53,4 t	8 t
Eaux blanches (2)	5,4 t	1,7 t
TOTAL	58,8 t/an	9,7 t/an

- (1) 0,8 à 0,9 litre de lactosérum pour 1 litre de lait transformé en fabrication fromagère fermière (Reblochon), en moyenne
1 litre de lactosérum représente 50 g de MO et 8 g de MES
soit environ 1 équivalent habitant
- (2) 2 litres d'eaux blanches produites également en moyenne pour 1 litre de lait transformé
1 litre d'eaux blanches représente 1,9 g de DBO5 ; 3 g de DCO et 0,7 g de MES
soit environ 0,04 équivalent habitant
 $MO = (2DBO5 + DCO)/3$

Origine pression	MO	MES
Fabrication fromagère fruitière – 10 000 000 litres de lait/an		
Lactosérum (1)	450 t	72 t
Eaux blanches (2)	34 t	10,5 t
TOTAL	484 t/an	82,5 t/an

Hypothèse : mêmes ratios sauf pour les eaux blanches (1,5 litre d'eau/litre de lait)

Les fabrications fromagères représentent par exemple, une pollution brute (tout ne parvient pas au milieu naturel !!) équivalente à 29 585 EH. La majorité est maîtrisée : prétraitement et/ou traitement pour les effluents des fruitières, récupération du lactosérum, effluents fermiers dirigés vers des fosses de stockage pour certains. La partie non maîtrisée peut être qualifiée de pollution nette parvenant au milieu naturel. De même que la part d'azote et de phosphore non utilisée par les plantes au niveau des parcelles. La suite de la démarche va consister à apprécier le niveau de risque que présentent les exploitations du bassin du Giffre vis à vis de la pollution des milieux.

Fabrication fromagère fermière : quelques notions de fonctionnement.

Les exploitations faisant de la fabrication fromagère fermière transforment leur production de lait sur place, en fromage.

Selon le type de fromage produit, l'exploitation doit fabriquer tous les jours, ou seulement plusieurs fois par semaine (dans ce dernier cas elle reporte la production de lait d'une journée sur le lendemain par exemple).

En Reblochon les exploitations doivent transformer 2 fois par jour (après la traite du matin et après la traite du soir).

La production de lait varie au cours de l'année. Les exploitants fabriquent plus de fromages au moment des pics de production.

La transformation fromagère se fait donc sur le site d'exploitation. Certaines exploitations peuvent aussi transformer en alpage l'été.

Les fromages peuvent aussi être affinés totalement, ou en parti, sur place si l'exploitation dispose des locaux nécessaires (cave affinage).

2 types d'effluents sont produits par cette activité :

- le lactosérum : c'est le sous-produit direct issu de la fabrication.
- les eaux blanches : ce sont les eaux de lavage de la fromagerie et du matériel. Elle contient des lessives et des résidus de lait, de caillé et de lactosérum (le lavage du système de traite et du tank à lait produit aussi des eaux blanches).

Dans certaines fabrications il est aussi nécessaire d'avoir de la saumure (bac de trempage des fromages dans une solution salée).

D'une exploitation à une autre les habitudes de lavage peuvent changer : utilisation de plus ou moins de lessives, économie d'eau, etc ...

5.2 Critères proposés pour réaliser une typologie des exploitations agricoles professionnelles du bassin versant du Giffre vis à vis du risque de pollution des milieux

Evaluation du risque lié à l'exploitation	
	
	Très fort Plutôt fort Plutôt faible Très faible
Taille des exploitations	> 80 UGB 40-80 UGB 20-40 UGB < 20 UGB
Facteurs liés au type d'activité → types d'effluents produits	Lisier Fumier Purin Lactosérum Eaux vertes Eaux brunes Eaux Blanches
	Effluents animaux Eaux usées Sous-produits (lait, lactosérum, ...)
Situation vis à vis de la mise aux normes	
	Pas aux normes (capacité de stockage insuffisante, récupération ou non des effluents, ...) Surfaces d'épandages insuffisantes (balance globale azotée et phosphorée) Plan d'épandage Dixel Travaux de mise aux normes réalisés
Pérennité	Pérenne Incertaine Sans Avenir

Les critères choisis :

- **le critère de taille** : en fonction de la taille de l'exploitation et de son cheptel les quantités d'effluents produits sont plus ou moins importantes. Plus l'exploitation est grande, plus son « impact potentiel » est fort.
- **le critère lié aux types d'effluents** (du fait des activités de l'exploitation) : tous les effluents produits sur une exploitation n'ont pas le même potentiel polluant. Par exemple une exploitation pour laquelle seule les eaux blanches ne sont pas récupérées a un impact moins fort qu'une exploitation qui ne récupère pas correctement les effluents animaux (lisier, fumier, ...)
- **la situation vis à vis de la mise aux normes** : une exploitation aux normes (Dixel, Plan d'épandage, travaux réalisés, ...) verra son « potentiel polluant » fortement diminuer, à l'inverse d'une exploitation qui ne l'est pas.

- **la pérennité** : ce critère permet d'apprécier d'une certaine manière la pérennité de l'exploitation dans le temps (vouée à disparaître, ou au contraire à se développer, ...). L'impact potentiel de l'exploitation sur le milieu sera pondéré en fonction de ce critère.

Au sein d'un même critère une évaluation du potentiel polluant est faite (potentiel très fort, plutôt fort, plutôt faible, très faible), puis les différents critères sont pondérés entre eux afin de donner une « note finale » à l'exploitation. Cette « note finale » permettra de dire si l'exploitation représente un risque très fort, plutôt fort, plutôt faible ou très faible vis à vis du milieu naturel en terme de pollution.

Remarque :

Les critères liés aux pratiques des agriculteurs sont difficilement évaluables et non connus : périodes d'épandages, doses d'épandages, produits utilisés et quantités (phytosanitaires, engrais chimiques, ...), ... et ne peuvent pas être pris en compte dans une telle grille.

De plus il n'existe pas d'impact identifié sur la qualité de la ressource en eau souterraine.

Concernant plus spécifiquement les phytosanitaires, la CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides) a établi une liste des zones prioritaires sur la Région Rhône-Alpes vis à vis de la pollution par les pesticides. Le bassin du Giffre n'est pas répertorié.

Commentaire concernant le plan d'épandage et la mise aux normes :

Le plan d'épandage est un document permettant de savoir si l'exploitation dispose des surfaces suffisantes pour épandre l'ensemble de ses effluents en respectant les contraintes environnementales et réglementaires.

Les exploitations devant posséder un plan d'épandage sont toutes les exploitations Installations Classées Pour l'Environnement (plus de 50 VL pour les exploitations laitières).

A ce jour sur le BV, à notre connaissance, 7 exploitations possèdent un plan d'épandage.

5 exploitations ont réalisés la mise aux normes dans le cadre d'un dossier de demande d'aide PMPOA qui aidait les exploitations de plus de 90 UGB.

6. ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Cartes 1-1 :zones naturelles

Cartes 1-2 :qualité des eaux et rejet

Cartes 1-3 :usages de l'eau et potentiel biologique

Carte 6 :localisation des sièges d'exploitation et classes d'activité



Cartographie réalisée par
ALLIANCE CONSEIL 74
JANVIER 2006

Fond : SCAN 25 IGN
Diffusion R.G.D. 73-74
Reproduction interdite

Autres sources :
DDAF, DIREN, SEDHS



CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE

Etude des Pollutions d'Origine Agricole

CARTE 1-1 : ZONES NATURELLES

LEGENDE

Zones Naturelles

-  Zones humides - RGD 73-74 - BD CARTHAGE - 24/11/2004
-  Réserves Naturelles - DIREN - 20/01/2005
-  Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes - DIREN 27/07/2005
-  Zone d'Intérêt communautaire (Natura 2000) - DIREN et DDAF - SIC 17/03/2005 et ZPS 26/05/2004
-  ZNIEFF 1 - renouvelées provisoires 2004 - DIREN 31/12/2004
-  ZNIEFF 2 - renouvelées provisoires 2004 - DIREN 31/12/2004



Echelle : 1/25 000
N/Réf : 6081_A4LEGC1-1

Bassin du Giffre

-  Cours d'eau permanents : RGD 73-74 - Réseau Hydrographique IGN Scan 25
-  Bassin versant du Giffre : transmis par SEDHS - nov 2005
-  Limites de communes du Giffre - Traitement à partir des données RGD 73-74

